



Préavis municipal N°9/2022 : Demande d'autorisation de dépassement budgétaire 2022. Peyres-possens – réfection des infrastructures communales- réfection de la chaussée.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le jeudi 1^{er} décembre au bureau de l'administration communale à Thierrens en présence de Monsieur Pascal Arbenz, municipal.

Des dégradations importantes, orniérages et fissures sont apparues sur le tronçon traversant Peyres-Possens.

Afin d'éviter des travaux d'entretien ponctuels et coûteux, la municipalité a dû entreprendre des réparations plus lourdes.

Compte tenu du volume de trafic et pour répondre aux exigences du canton, la mise en place d'un nouveau revêtement d'asphalte antibruit plus résistant et le renouvellement des bordures ont été menées à bien.

Monsieur Arbenz nous a détaillé les travaux réalisés dans les autres villages, travaux qui ont participé au dépassement budgétaire.

La commission émet une remarque sur le bien-fondé d'une commission ad hoc alors que les travaux ont déjà été effectués.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- D'accepter le préavis No 9/2022 Demande d'autorisation budgétaire 2022

Thierrens, le 1^{er} décembre 2022

Cyril Besson

Eric Gilliard

Charles-Nicolas Jatton

Lionel Pache

Steve Tornay

Steve Pradervand (rapporteur)